

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 14 juin 2018, à 19 heures à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum :

Le maire : Monsieur Donald Perron

Les conseillers (ère) : Madame Marie Claude Boudreault
Monsieur Réjean Tremblay
Monsieur Jean-Paul Giroux
Madame Julie Brisson
Monsieur Serge Dion
Monsieur Réal Émond

Assiste également à cette séance :

France Brassard, secrétaire-trésorière adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, monsieur Donald Perron, Maire, déclare l'ouverture de la séance ordinaire, sous la présidence de monsieur Donald Perron.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du procès-verbal
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2018
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juin 2018
- 4.0 Gestion financière et administrative
 - 4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de mai.
 - 4.2 Entente de regroupement de l'Office municipal d'habitation de Colombier, de l'Office municipal d'habitation de Forestville et de l'Office municipal d'habitation de Ste-Anne-de-Portneuf
 - 4.3 Regroupement des offices d'habitation du territoire/
Nomination d'un représentant au Conseil d'administration provisoire du nouvel office d'habitation (OH) à être créé
 - 4.4 Demande d'aide financière- agent de développement/
Fonds de développement des territoires
 - 4.5 Avis de motion – Règlement relatif code d'éthique et de déontologie des élus
 - 4.6 Présentation du projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus
 - 4.7 Congrès 2018 Fédération Québécoise des Municipalités
 - 4.8 Avis de motion – Règlement déléguant à la direction générale et secrétaire-trésorière le pouvoir de former un comité de sélection dans le cadre d'appel d'offres

- 4.9 Présentation du projet de règlement déléguant à la direction générale et secrétaire-trésorière le pouvoir de former un comité de sélection dans le cadre d'appel d'offres
- 4.10 Renouvellement adhésion 2018 Association forestière Côte-Nord
- 5.0 Service des incendies et Sécurité publique
- 6.0 Loisirs et cultures
 - 6.1 Demande de soutien financier /13^e Festival intime de musique classique, Haute-Côte-Nord
 - 6.2 Demande de soutien financier / MARCHE-O-DON de l'Association diabète Haute-Côte-Nord
- 7.0 Aménagement, développement et urbanisme
 - 7.1 Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques
- 8.0 Aqueduc, égouts, voirie, assainissement des eaux usées
 - 8.1 Contrat de balayage et de nettoyage de rue /MTMDET
 - 8.2 Entente de service pour l'entretien des chemins / Zec d'Iberville
 - 8.3 Permission de voirie Transport Québec
 - 8.4 Mandat BPR infrastructures / Dossier suivi du projet de compensation des milieux humides
 - 8.5 Mandat arpenteur / Piquetage des lots du développement domiciliaire
 - 8.6 Autorisation signature / Entente Hydro-Québec-Servitudes d'utilisation
- 9.0 Avancement du Projet d'assainissement des eaux usées et aqueduc
 - 9.1
 - 9.2 Appel d'offres pour la réalisation de travaux de réfection de l'ancienne route 138 et les travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées
- 10.0 Correspondances
- 11.0 Affaires nouvelles
- 12.0 Période de questions
- 13.0 Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À, 19 h M. le Maire déclare le quorum et l'ouverture de la séance ordinaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**RÉSOLUTION
18-06-3275**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2018

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**RÉSOLUTION
18-06-3276**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2018.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**RÉSOLUTION
18-06-3277**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juin 2018.

DÉPOT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du mois préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend en considération la liste des comptes à payer pour le 31 mai 2018;

**RÉSOLUTION
18-06-3278**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de **124 010.98\$** incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 31 mai 2018, et autorise le paiement des comptes dus;

QUE les comptes pour les travaux de la route de contournement et pour le projet d'assainissement des eaux au montant de 3 219.30\$ soient autorisés et ratifiés.

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

CHÈQUE DU MOIS DE JUIN 2018

15956	Atelier Brisson Gagné (uretane, filtre à huile, réparation vitre de porte)	245.95\$
15957	Combeq (formation yves laurencelle)	338.95\$
15958	Coop des 5 Rivières (essence, lait, eau, sucre)	435.43\$
15959	Entreprises Carl Brassard (entretien lumière)	763.97\$
15960	Groupe environex (test d'eau)	331.77\$
15961	Équipements GMM (photocopieur)	340.04\$
15962	Fabrique At-Paul (remboursement chauffage)	1 000.00\$
15963	Fleuriste Escoumins (fleur fête des mères)	95.43\$
15964	Garage Jeannine Boulianne (sable, boyau, rivet)	340.43\$
15965	Imprimerie Charlevoix (encre, classeur, sceau, ruban)	287.17\$
15966	Journal Haute Côte-Nord (semaine de l'action bénévole)	940.50\$
15967	Louis Philippe Lepage (toilette, asphalte froide)	674.36\$
15968	Maheu & Maheu (gestion parasitaire)	670.81\$
15969	Maison marchand fleuriste (rose éternel pour Roselyne)	66.69\$
15970	MRC de la Haute Côte-Nord (quote-part)	32 544.25\$
15971	Municipalité portneuf-sur-mer (50% frais pour le salon vr)	404.13\$
15972	Nortrax (réparation loader)	355.67\$
15973	Pièces d'auto B.Guy (solvant, connecteur)	65.55\$
15974	Purolator (tenaquip, pompaction)	44.32\$
15975	Rénovation JMBR (rondelle plate, rivet, balançoire, terre)	1 101.53\$
15976	Sécuor (kruger, loisirs, relais, municipalité, marais)	105.71\$
15977	Service Info-Comm (contrat banque d'heure)	176.88\$
15978	Télévision régionale HCN (projet sauvons nos	510.49\$
15979	Ténaquip (manche vadrouille, etc...)	173.54\$
	LP Tanguay (crédit)	(-239.24\$)
	Produits BCM (crédit)	(-2 414.48\$)
	Productions Pelletier (spectacle Alain François)	5 598.00\$
	TOTAL	44 957.85\$

LISTE DES COMPTES INCOMPRESSIBLES MAI 2018

1994	Ministre du revenu du Québec	13 405.21\$
1995	Receveur général	5 697.34\$
1996	Commission de la santé et sécurité au travail	434.36\$
1997	Visa Desjardins	226.12\$
1998	Visa Desjardins	226.12\$
1999	Bell Canada	82.56\$
2000	Bell Canada	13.74\$
2001	Bell Canada	82.56\$

2002	Hydro-Québec	1 146.68\$
2003	Hydro-Québec	474.19\$
2004	Hydro-Québec	2 014.89\$
2005	Hydro-Québec	1 387.40\$
2006	Vidéotron	99.80\$
2007	Vidéotron	42.96\$
2008	Vidéotron	410.42\$
2009	Bell Canada	135.94\$
2010	TÉLUS Québec	121.02\$
2011	Vidéotron	410.42\$
2012	Vidéotron	71.11\$
15890	Chantale Otis (REER direction général)	738.48\$
15934	Bell Canada (adm/téléphonie)	2.72\$
15936	Poste Canada (timbres pour la municipalité)	293.19\$
15937	Annulé	
15938	Sécurité incendie (quote-part)	26 525.50\$
15939	Chantale Otis (rencontre Baie-Comeau et congrès)	375.50\$
15940	Gilles Lavoie (frais de déplacement du 7 au 10 mai)	714.75\$
	Dépôt jeudi le 10 mai (paies)	4 972.28\$
	Dépôt jeudi le 17 mai (paies)	4 850.66\$
	Dépôt jeudi le 24 mai (paies)	4 591.37\$
	Dépôt jeudi le 31 mai (paies)	9 505.84\$
	TOTAL	79 053.13\$

**COMPTES À PAYER EN JUIN ASSAINISSEMENT \$
DES EAUX ET ROUTE DE CONTOURNEMENT**

DATE	NO.FACTURE	NOM	MONTANT
03-05-2018	60567129	Tetra Tech	3 219.30\$

REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE FORESTVILLE ET DES MUNICIPALITES DE COLOMBIER ET PORTNEUF-SUR-MER (LONGUE-RIVE)

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de **Colombier**, l'Office municipal d'habitation de **Forestville** et l'Office municipal d'habitation de **Ste-Anne de Portneuf** ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper ;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la ville de Forestville et des municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer un projet d'entente de regroupement des trois offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche ;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement ;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion ;

**RÉSOLUTION
18-06-3279**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de **Colombier**, l'Office municipal d'habitation de **Forestville** et l'Office municipal d'habitation de **Ste-Anne-de-Portneuf** suivant les termes et conditions du projet l'entente de regroupement.

REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION DU TERRITOIRE /NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PROVISOIRE DU NOUVEL OFFICE D'HABITATION (OH) À ÊTRE CRÉÉ

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite le regroupement des offices d'habitation (OH) ;

ATTENDU QUE ces regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle ;

ATTENDU QU'UN représentant du conseil municipal a été délégué pour siéger sur le CTC (comité de transition et de concertation) ;

ATTENDU QU'UN plan d'affaires sur le projet de regroupement doit être présenté à la SHQ ;

ATTENDU QU'UN représentant nommé par la municipalité doit siéger sur le Conseil d'administration provisoire du nouvel office à être créé

**RÉSOLUTION
18-06-3280**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil recommande la nomination de Monsieur Réal Émond pour siéger au Conseil d'administration provisoire du nouvel office à être créé.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- AGENT DE DÉVELOPPEMENT/ FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire déposer auprès de la MRC, une demande d'aide financière pour le maintien de l'emploi de l'agent de développement ;

**RÉSOLUTION
18-06-3281**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil dépose une nouvelle demande d'aide financière au montant de 30 000\$ dans le cadre du programme «Fonds de développement des territoires» de la MRC de La Haute-Côte-Nord afin d'assurer la continuité du programme pour l'agent de développement.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 17-03

Conformément à l'article 445 et 448 du *Code municipal*, je, soussigné, Madame Julie Brisson, conseillère de la Municipalité de Longue-Rive, donne avis qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et abrogeant le règlement 17-03.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, au plus tard deux jours avant la séance à laquelle il sera adopté, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité remettra copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande. Des copies seront également mises à la disposition du public dès le début de la séance où il sera adopté.

Donné à la séance du 14 juin 2018.

Julie Brisson, conseillère

DÉPOT DU PROJET DE RÈGLEMENT 17-05 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 17-03

CONGRÈS 2018 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

**RÉSOLUTION
18-06-3282**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise les frais inhérents à l'inscription de deux élus ainsi que le remboursement des frais de déplacements afin d'assister au Congrès 2018 de la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec qui se tiendra du 20 au 22 septembre 2018 à Montréal.

AVIS DE MOTION -RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE LE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION DANS LE CADRE D'APPEL D'OFFRES

Conformément à l'article 445 et 448 du *Code municipal*, je, soussigné, Madame Marie Claude Boudreault, conseillère de la Municipalité de Longue-Rive, donne avis qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement déléguant à la direction générale et secrétaire-trésorière le pouvoir de former un comité de sélection dans le cadre d'appel d'offres.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, au plus tard deux jours avant la séance à laquelle il sera adopté, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité remettra copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande. Des copies seront également mises à la disposition du public dès le début de la séance où il sera adopté.

Donné à la séance du 14 juin 2018.

Marie Claude Boudreault, conseillère

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE LE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION DANS LE CADRE D'APPEL D'OFFRES

RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2018 ASSOCIATION FORESTIÈRE CÔTE-NORD CONGRÈS 2018 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.

**RÉSOLUTION
18-06-3283**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise le renouvellement à l'Association forestière Côte-Nord pour l'année 2018 au montant de 50.00\$

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER/ 13^E FESTIVAL INTIME DE MUSIQUE CLASSIQUE, HAUTE-COTE-NORD

**RÉSOLUTION
18-06-3284**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accorde une aide financière au montant de 50 \$. À L'Odyssée artistique dans le cadre de leur 13^e Festival intime de musique classique, Haute-Côte-Nord qui se tiendra du 18 au 22 juillet 2018 aux Bergeronnes.

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER / MARCHE-O-DON DE L'ASSOCIATION DIABÈTE HAUTE-COTE-NORD

**RÉSOLUTION
18-06-3285**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accorde une aide financière au montant de 50\$ à l'Association diabète Haute-Cote-Nord dans le cadre de leur activité annuelle Marche-o-don qui se tiendra le 24 juin prochain.

ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

**RÉSOLUTION
18-06-3286**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques entre la Municipalité et Hydro-Québec relatif à l'acquisition d'une borne électrique.

CONTRAT DE BALAYAGE ET DE NETTOYAGE / MTMDÉT

**RÉSOLUTION
18-06-3287**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer le contrat 2018 de balayage et de nettoyage de la chaussée à l'intérieur de la Municipalité avec le ministère des Transports, de la Mobilité

durable et de l'Électrification des transports selon les modalités prévues au contrat dossier 6709-18-PZ02.

ENTENTE DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS / ZEC D'IBERVILLE

**RÉSOLUTION
18-06-3288**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil entérine la dépense au montant budgétaire de 2000\$ pour la réfection du chemin, le tout selon la demande d'aide financière de la Zec d'Iberville transmis le 8 mai 2018.

Madame Julie Brisson informe le conseil qu'elle se retire de la prise de décision étant donné qu'elle est Présidente de la Zec.

PERMISSION DE VOIRIE TRANSPORT QUÉBEC

**RÉSOLUTION
18-06-3289**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer la demande de permission de voirie de Transport Québec pour les travaux à être effectué consistant à l'implantation d'un bâtiment ainsi que des conduites enfouies dans l'emprise (MTMDET) de la rue de la Chute, une conduite d'aqueduc et d'égout seront installés à même la structure du pont de la rivière Sault-au-Mouton ;

QUE la municipalité s'engage à la remise en état des infrastructures du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, et ce, à la suite des travaux, le tout aux frais de la municipalité.

MANDAT BPR INFRASTRUCTURES INC/ DOSSIER SUIVI DU PROJET DE COMPENSATION DES MILIEUX HUMIDES

**RÉSOLUTION
18-06-3290**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie Claude Boudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil mandate la firme BRP Infrastructures Inc., pour la finalisation de la demande d'autorisation au MDDELCC, effectuer la surveillance des travaux de plantation du printemps 2018 et les suivis environnementaux de l'été 2019 et 2020, attendu que les

honoraires suivants seront facturés sur une base forfaitaire selon les montants indiqués ci-dessus pour chacune des 4 activités suivants :

1. Finaliser la préparation de la demande de CA-22 au MDDELCC, incluant les derniers changements apportés au projet, 2 000\$
2. Surveillance des travaux de plantation, acceptation provisoire des travaux et rapport d'exécution, 6 000\$
3. Suivi environnemental 2019 (une visite par année), déficiences-mortalités, rapport sommaire au MDDELCC, 4 000\$
4. Suivi environnemental 2020 (une visite par année), déficiences-mortalités, acceptation définitive et rapport final au MDDELCC, 4 000\$

QUE les honoraires de 16 000\$ incluent les dépenses (taxes en sus).

MANDAT ARPEUTEUR / PIQUETAGE DES LOTS DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

**RÉSOLUTION
18-06-3291**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil mandate M. Jean Roy, arpenteur géomètre pour effectuer le piquetage des lots du développement domiciliaire de la rue de la Chute ainsi que celui du développement de Mme Béatrice Maltais, le tout conformément à son offre de service du 11 juin 2018 au montant de 20 235\$ taxes en sus.

AUTORISATION SIGNATURE / ENTENTE HYDRO-QUÉBEC-SERVITUDES D'UTILISATION

**RÉSOLUTION
18-06-3292**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer l'acte notarié de servitudes d'utilisation des services publics dans le dossier d'alimentation électrique des deux nouvelles rues du développement domiciliaire.

APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ANCIENNE ROUTE 138 ET LES TRAVAUX MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES.

CONSIDÉRANT QUE le 19 décembre 2017, la Municipalité a conclu une entente de collaboration avec le ministre des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports pour la réalisation de travaux de réfection de l'ancienne Route 138 et les travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées (no 201167);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, la Municipalité agira à titre de gestionnaire du projet, ce qui implique notamment qu'il lui appartient d'accorder les contrats nécessaires à la réalisation de l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a confié à la firme BPR Infrastructure Inc. la préparation des plans et devis pour la réalisation desdits travaux;

CONSIDÉRANT les plans et devis pour soumission soumis à la Municipalité et au MTMDET par BPR Infrastructure Inc. (Référence BPR M05-98-21D, Référence MTMDET 154-14-0036 – Mai 2018);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté son Règlement no 17-02 décrétant lesdits travaux et un emprunt aux fins d'en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une confirmation d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds Chantiers Canada-Québec pour la partie des travaux sous sa responsabilité et que cette aide financière fait actuellement l'objet d'une demande de révision à la hausse auprès du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (ci-après « MAMOT »);

CONSIDÉRANT QUE cette demande de révision a été acceptée par le MAMOT par lettre du 11 décembre 2017 du sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales, M. Frédéric Guay, où il est indiqué qu'il est « disposé à recommander l'octroi d'une aide financière additionnelle dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) sur la base des résultats de l'appel d'offres de construction »;

**RÉSOLUTION
18-06-3293**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie Claude Boudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à publier, suivant les prescriptions de la loi, un appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réfection de l'ancienne Route 138 et les travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées suivant les plans et devis préparés par BPR Infrastructure et approuvés par le MTMDET (Référence BPR M05-98-21D, Référence MTMDET 154-14-0036 – Mai 2018);

QUE les soumissions conformes reçues seront évaluées en fonction du plus bas prix présenté;

QUE le conseil municipal désigne la directrice-générale et secrétaire-trésorière comme responsable de cet appel d'offres;

QUE le conseil délègue au Coordonnateur aux projets d'infrastructures, la discrétion de décider, au cours des travaux, des accessoires existants (vannes, bornes d'incendie, accessoires, équipements mécaniques, tuyaux, etc.) qu'il y a lieu pour la Municipalité de conserver, en fonction de leur état et des besoins de la Municipalité;

QUE l'octroi du contrat est conditionnel au financement des travaux et à l'octroi d'une aide financière additionnelle par le MAMOT dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) sur la base des résultats de l'appel d'offres pour les travaux de construction;

- **CORRESPONDANCES**

- **INVITATIONS**

- Assemblée spéciale de Culture Côte-Nord, vendredi le 8 juin à Sept-Iles, (déjà eu lieu) ;

- Assemblée générale annuelle de l'Association forestière Côte-Nord, mercredi **13 juin** formule 4 à 6, Le Blues du Grand-Hôtel Baie-Comeau ;

- Invitation 30^e Colloque du Carrefour action municipale et famille les 14 et **15 juin** à l'Hôtel Universel Montréal ;

- Assemblée générale annuelle SADC, mercredi le **20 juin** à 15h, au 459, route 138, Les Escoumins;

- Invitation au maire Cocktail d'ouverture Festival de la Chanson de Tadoussac, jeudi le **28 juin** 2018 à 18 heures à l'Hôtel Tadoussac ;

- Assemblée générale extraordinaire de la CAUREQ, vendredi le **6 juillet** à 15h45, Bonaventure.

- **CORRESPONDANCES**

- Desjardins Entreprises : lettre mentionnant la révision annuelle de la tarification et de la convention de services liées aux solutions de paiement, confirme un montant inférieur à 5\$ par mois.

- L'Association pulmonaire Québec, campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2018 ;

- Office des personnes handicapées Québec, envoi de matériel promotionnel de la Semaine québécoise des personnes handicapées (1^{er} au 7 juin) ;

- Lettre de madame Éliane Tremblay mentionne le passage de la randonnée Vélo-Santé (voir Copie ci-jointe)
- L'appui Côte-Nord pour les proches aidants (voir copie ci-jointe)

VENTE DU BÂTIMENT DU 318, RUE PRINCIPALE (ANCIENNE ÉGLISE) / MODIFICATION RÉSOLUTION 18-06-3271

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 18-06-3271, il s'avère requis de modifier la résolution afin d'annuler et remplacer les deux clauses suivantes :

- **QU'une** clause soit incluse au contrat afin que la municipalité soit désignée comme premier acheteur avec « droit de refus » en cas de vente dans le futur;
- **QU'une** clause soit incluse à l'effet qu'advenant que l'entreprise Bleuetière n'exerce aucune activité durant une saison d'ici 2022, le bâtiment devra être rétrocéder à la municipalité au même prix que le montant vendu;

RÉSOLUTION 18-06-3294

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil annule les deux clauses incluses à la résolution 18-06-3271 ci-dessous et ajoute au contrat de vente la clause suivante :

- La vente est conditionnelle à ce que l'acheteur consente à la Municipalité, à même l'acte de vente, un pacte de préférence suivant lequel il s'engage à l'égard de la Municipalité à lui proposer, en priorité, de lui vendre l'immeuble au même prix que lui offrirait un tiers. L'acte devra également prévoir que la Municipalité disposera alors d'un délai de 120 jours pour aviser le promoteur qu'il a l'intention d'égaliser l'offre du tiers et prendre les dispositions concrètes pour mettre à exécution sa décision.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 32, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 40.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**RÉSOLUTION
18-06-3295**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance levée à 19 h 40.

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents : 12

Donald Perron, maire

**France Brassard, secrétaire-
trésorière adjointe**